

# RENCONTRE DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE SENIOR

9 mai 2022

➤ Rencontre des responsables Senior D1-D2-D3

### À L'ORDRE DU JOUR



- Personnes-ressources
- Matériel remis aux responsables d'équipe
- > Sensibilisation au travail des arbitres
- Paramètres de saison
- Règlements de la LDSE
- Survol de PTS-LIGUE

### PERSONNES-RESSOURCES



Coordonnatrice aux compétitions Catherine Gosselin competitions@soccer-estrie.qc.ca

Coordonnatrice adjointe aux compétitions Jenny Harrison <a href="mailto:ldse@soccer-estrie.qc.ca">ldse@soccer-estrie.qc.ca</a>

Vous devez faire acheminer le <u>formulaire à votre club</u> Formulaires disponibles en ligne pour :

- Faire déplacer un match
- En appeler d'une décision
- Déposer une plainte/protêt
- > Demander un double-surclassement

# MATÉRIEL REMIS AUX RESPONSABLES D'ÉQUIPE



Une pochette jaune est remise à chaque équipe. Celle-ci contient :

- Accès de connexion au dossier <u>PTS-Ligue</u> de votre équipe
   Numéro de 7 chiffres → Utilisateur ID <u>& mot de passe</u>
- Guide du responsable d'équipe > Disponible en ligne!
- Feuilles de match avec section détachable
- Enveloppes-retour timbrées

Attention! Remettre à l'arbitre lorsque votre équipe reçoit

Guide du Responsable d'équipe

Saison 2021

# SENSIBILISATION AU TRAVAIL DES ARBITRES



Les arbitres sont des êtres humains - mineurs pour la plupart Les arbitres sont en apprentissage Les arbitres sont membre de <u>votre</u> club!

Crier sur un adolescent ne fera qu'empirer la situation Intimider un arbitre lui fera perdre le goût de continuer Les arbitres ne sont pas vos *punching bag*!

Offrez-leur un environnement de travail sain et sécuritaire!

Coordonnateur à l'arbitrage - Daniel Saint-Martin : arbitrage@soccer-estrie.qc.ca

# **PARAMÈTRES DE SAISON**

BOCCER

Début de la saison : dimanche 22 mai
 Pause des activités du 23 au 29 juillet

Journée de compétition

SF D1 : mardi SM D1 : dimanche

SF D2 : lundi SM D2 : mercredi

SF D3: mardi SM D3: lundi

DIV.	FÉMININ	MASCULIN
D1	5 équipes 16 matchs Calendrier équilibré 1 équipe reléguée	7 équipes 18 matchs Calendrier équilibré 1 équipe reléguée
D2	8 équipes 14 matchs Calendrier équilibré 1 équipe promue 2 équipes reléguées	8 équipes 14 matchs Calendrier équilibré 1 équipe promue 2 équipes reléguées
D3	11 équipes 16 matchs Calendrier déséquilibré 2 équipes promues	16 équipes 16 matchs Calendrier déséquilibré 2 équipes promues

# **PARAMÈTRES DE SAISON**



#### > Séries éliminatoires

DIV.	FÉMININ	MASCULIN
D1	4 équipes	4 équipes
D2	4 équipes	4 équipes
D3	6 équipes	8 équipes

#### Bourses

DIV.	CHAMPION DE SAISON	2 <sup>E</sup> POSITION DE SAISON	CHAMPION DES SÉRIES	FINALISTE DES SÉRIES		
D1	800\$	500\$	400\$	300\$		
D2	400\$	250\$	200\$	150\$		
D3	200\$	125\$	100\$	75\$		
BOURSE FRANC-JEU : 300\$						



- 1.1.5 Non-respect des règlements
  L'ignorance des règlements ne peut en aucun cas justifier le nonrespect de ces derniers.
- 2.1.4 Couleurs similaires entre deux équipes
  En cas de similitude de couleurs, l'arbitre demandera à l'équipe visiteur de changer de maillots ou de porter des dossards.
- 2.1.6 Port d'objet dangereux par un joueur
  Un joueur ne doit pas porter d'équipement potentiellement
  dangereux pour lui ou pour tout autre joueur, y compris tout type
  de bijou, recouvert ou non.



### 2.2.2 - Expulsion d'un joueur

Un joueur expulsé d'un match par l'arbitre ne peut être remplacé par un autre joueur sur le terrain.

Le joueur expulsé doit quitter immédiatement l'enceinte du terrain.

En cas de refus ou d'inconduite, son cas sera soumis au commissaire de ligue.



2.2.3 - Participation d'un joueur inéligible

Une équipe qui fait jouer un joueur inéligible perd son match par forfait.

Exemples de joueur inéligible :

> Joueur double-surclassé sans autorisation
> Joueur d'exception (O30 inscrit en LIRAME)
> Joueur non validé
> Joueur suspendu

! Si le nom du joueur n'apparaît pas sur votre feuille de match, ne le faite par jouer et contactez votre club pour régler la situation.

Soyez prudent si vous ajoutez un nom à la main



### 2.2.5 - Le joueur réserve

Joueur réserve de classe A: Un joueur inscrit dans une équipe Senior de niveau de compétition «A» peut jouer un maximum de six (6) matchs par équipe comme joueur réserve dans une autre équipe Senior de niveau de compétition « A» de division supérieure (incluant les matchs des Séries éliminatoires). Au-delà des six (6) matchs, le joueur est considéré comme un joueur inéligible.

Joueur réserve de classe Locale: Un joueur de catégorie Senior et de niveau de compétition «Locale» peut jouer un nombre illimité de matchs comme joueur réserve. (Sauf le joueur/joueuse d'exception)

- LIRAME
- 7x7 Senior Mixte Récréatif



### 3.2.6 - Le joueur à l'essai

Désigne un joueur Senior d'un club de la LDSE qui a reçu l'autorisation de prendre part à un ou plusieurs matchs avec un autre club de soccer de la LDSE.

Une équipe senior peut utiliser par match un maximum de 3 joueurs à l'essai.

Une équipe senior peut utiliser un même joueur à l'essai pour un maximum de 3 matchs. Si le joueur est utilisé plus de 3 matchs, il est déclaré inéligible et l'équipe perd par forfait tous les matchs subséquents auxquels aura pris part le joueur.

Lors des Séries éliminatoires, l'utilisation de joueur à l'essai est interdite.



#### 2.4 - Les arbitres

L'arbitre possède l'entière et pleine autorité sur le déroulement du match, du moment où il pénètre sur le terrain jusqu'à son départ.

L'arbitre n'est pas tenu de connaître la réglementation que doivent appliquer les équipes.

Toute équipe a la responsabilité d'assurer la protection des arbitres et arbitres assistants présents à un match.

En cas d'absence de l'arbitre, et s'il n'y a personne de qualifié pour officier le match, celui-ci sera reporté à une date ultérieure.



### 2.5.1 - Changement au calendrier demandé par une équipe

Une seule demande autorisée par équipe (sauf pour tournoi). La demande doit être faite au moins <u>7 jours</u> avant le match. Vous devez compléter le formulaire et le transmettre à votre club.

Aucune demande de changement au calendrier ne sera acceptée pour un match ayant lieu après le 31 juillet, sauf si la demande est déposée avant le 1er juillet afin de permettre de jouer le dit match avant le 31 juillet.

! L'équipe adverse dispose alors de 48 heures pour refuser (avec une raison valable) la nouvelle date proposée.



### 2.7.1 - Carte d'affiliation électronique

Tous les joueurs et membres du personnel d'équipe doivent obligatoirement présenter leur carte d'affiliation aux arbitres avant le début de chaque match.

La présentation des cartes d'affiliation électroniques oblige l'utilisation d'un appareil intelligent muni d'un écran de minimum 4,5 pouces afin de permettre à l'arbitre de visualiser correctement les cartes d'affiliation.

Procédure d'utilisation des cartes d'affiliation électroniques





#### 2.7.2 - Feuille de match

- Doit être imprimée à partir de PTS-Ligue.
- Doit être remise à l'arbitre avant le match.
- Tout joueur dont le nom figure sur la feuille est considéré comme ayant participé au match.
- Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent participer au match.
- Tout joueur qui n'est pas vérifié par l'arbitre avant le début de la 2e période ne peut prendre part au match.

! C'est la responsabilité de l'équipe (et non de l'arbitre) de rayer le nom de tout joueur ou entraîneur (absent ou suspendu) qui n'a pas participé au match en question. Autrement, le membre sera considéré comme ayant participé au match.

N'oubliez pas de biffer vos absents!



2.7.3 – Transmission des statistiques de match

Chaque équipe est responsable d'entrer ses statistiques sur PTS-ligue. Les statistiques doivent être entrées dans un délai de **48 heures** suivant la fin du match.

Manquement: \*\*\* Amende de 10 \$ \*\*\*





### 2.7.4 – Retour des feuilles de match à la Ligue

Relève de la responsabilité de l'équipe receveuse.

Remettre l'enveloppe-retour à l'arbitre.

Délai de 5 jours ouvrables pour parvenir à la Ligue par la poste

Manquement: \*\*\* Amende de 10 \$ \*\*\*





#### **3.8.4** − Écart de but

Un écart de 7 buts met fin immédiatement au match.

#### 2.8.8 – Point de comportement

Une équipe se voit retirer 1 point au classement pour :

- Chaque carton rouge
- Cumul de 10 cartons jaunes
- Chaque tranche de 5 cartons jaunes supplémentaire



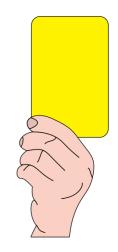
### 3.2.1 - Cartons jaunes

Les cartons jaunes sont cumulatifs :

3e carton jaune : 1 match de suspension

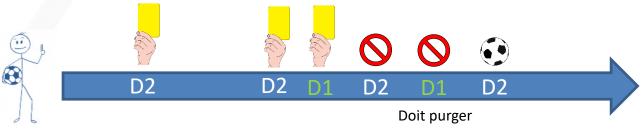
6e carton jaune: 1 match de suspension

et ainsi de suite...



! Et suivent le membre peu importe pour quelle(s) équipe(s) et club il joue/entraîne!

Attention! Suiviez le dossier de vos joueurs.





### 3.2.1 - Cartons rouges

Les cartons rouges sont **cumulatifs**:

2 cartons jaunes = 1 carton rouge!

1 carton rouge: 1 match de suspension

- Des suspensions supplémentaires peuvent s'appliquer
- La suspension doit être purgée avec l'équipe avec laquelle la suspension a été encourue.

! Et suivent le membre peu importe pour quelle(s) équipe(s) et club il joue/entraîne!





#### 3.5 - Charte disciplinaire supplémentaire

Suite à une expulsion, l'arbitre émet un rapport disciplinaire d'arbitre. Une suspension supplémentaire s'ajoute à la sanction automatique :

- Propos grossiers ou discriminatoires;
- Cracher ou frapper ou tenter de frapper;
- Geste causant des blessures ou avec l'intention de blesser;
- Proférer des menaces ou tenter d'intimider;
- Geste répréhensible ou refus de quitter le match après une expulsion.

La suspension supplémentaire doit être purgée avec l'équipe avec laquelle elle a été encourue.

! Toute suspension non purgée en totalité au cours de la saison estivale est reportée sur la prochaine saison estivale d'activité du membre. Elle peut être purgée avec n'importe quelle équipe avec laquelle le membre concerné est éligible de participer.



3.7.3 – Amendes liées aux matchs forfaits

Amende : 50\$ si le match s'est joué.

### **Quelques exemples:**

- Faire jouer un joueur inéligible ou suspendu.
- Ne plus pouvoir présenter le nombre de joueurs minimum sur le terrain.
- Pas de feuille de match.



3.7.3 – Amendes liées aux matchs forfaits

Amende: 150\$ ou 250\$ si le match ne s'est pas joué.

#### Attention!

150\$: Si l'équipe gagnante, tout comme les arbitres, n'ont pas eu à se présenter au terrain.

250\$: Si l'équipe gagnante et/ou les arbitres se sont présentés au terrain.

Vous devez nous aviser d'avance en cas d'absence!

competitions@soccer-estrie.qc.ca



3.3 – Amendes liées aux cartons

1 carton rouge: 25\$

10 cartons jaunes : 50\$

Chaque tranche de 5 cartons jaunes supplémentaire : 50\$

Expulsion suite à un cumul de 2 cartons jaunes compte pour 1 carton rouge.

# **SURVOL DE PTS-LIGUE**





PROFIL PRODUITS TOURNOIS LIGUES LOGOS CONTACTS



Été 2022

Hiver 2021-2022

Trouver mon équipe

Archive

Été 2022

**Ligues Pro & Provinciales** 



# BONNE SAISON À TOUS!

Merci de votre attention! Au plaisir de vous voir cet été sur les terrains ©